

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 26 Mai 2014

Début de séance à : 20h30

**Présents : Mmes GARRIGUES, OUTRE, DURAND, DELMAS, SCHOTTE, AUSTRUY, CAPGRAS et BOUVILLE.
MM MONFRAIX, SORROCHE, LIONNET, CROS, BOUBILA, FOUCHER et PERES.**

Secrétaire : Mme AUSTRUY

Ordre du jour :

- *Modification délibération du 23 avril 2014 - Délégués SDEHG,*
- *Election commission d'appel d'offres,*
- *Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique 31 (SDAN 31),*
- *Présentation du projet Mairie,*
- *Questions diverses*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

I - Modification délibération du 23 avril 2014 - Délégués SDEHG.

Madame le Maire indique qu'à la demande de la Préfecture, la dénomination du syndicat intercommunal d'électricité de Fourquevaux étant incorrecte, il convient de procéder à une modification de la délibération « IX – Délégués du SDEHG » votée lors du conseil Municipal du 23 avril 2014.

En conséquence, vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune disposant de deux sièges de délégués titulaires au sein de la Commission Territoriale de Fourquevaux, sont désignés en qualité de délégués :

- M. CROS Gilbert
- M. MONFRAIX Alain

La délibération est votée à l'unanimité.

II - Election commission d'appel d'offres.

Suite à la remarque de la Préfecture, Madame le Maire indique que la Commission d'Appel d'offres (CAO) doit être composée d'un Président (le maire), de 3 titulaires et 3 suppléants, or, lors du Conseil Municipal du 23 avril 2014 ont été désignés cinq délégués titulaires.

Après appel à candidature, sont désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- Présidente : Michèle GARRIGUES
- membres titulaires : MM A. MONFRAIX, R. SORROCHE et G. CROS.
- membres suppléants : MM A. PERES , M. LIONNET et Mme M-C. BOUVILLE.

La délibération est votée à l'unanimité.

III - Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique 31 (SDAN 31),

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Sicoval a transmis un document concernant le Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique 31 (SDAN 31) avec notamment la participation des communes. Suite à la réunion tenue ce jour à la Région, elle indique que celle-ci pourrait subventionner les communes entre 20 et 30% du coût de l'investissement nécessaire. Dans l'attente d'une décision à ce sujet elle propose de reporter cette délibération

Report de la délibération

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

- I.** Est présenté aux membres du Conseil Municipal les plans du Projet d'aménagement de la future mairie (façades, plan du rez-de-chaussée ainsi que de l'étage). Elle indique que le permis de construire est bien entendu obtenu et que le recours des droits des tiers est purgé. Le cabinet 11bis Studio Architecte est en train d'élaborer les pièces écrites techniques - CCTP. L'appel d'offres va être lancé prochainement pour un début des travaux espéré au 4ème trimestre 2014. Les travaux devraient durer environ un an.
L'ensemble des élus après présentation des plans et débats n'ont pas émis d'observations particulières
- II.** Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'acquisition du mobilier de la médiathèque, les subventions reçues par la commune sont de : 12 816.90 € de la DRAC et 7 690.04 € du Conseil Général soit au total 64% du montant de l'acquisition.
Celle-ci s'élevant à 32 042 €, reste donc à la charge de la commune la somme de 11 535,06 €.
- III.** Dans un soucis d'efficacité et de cohésion, en accord avec les adjoints concernés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir, en un premier temps, certaines commissions. La commission « Enfance » sera ouverte aux parents d'élèves et la commission « Culture, Sport, Loisirs et Jeunesse » aux associations de la Commune.
- IV.** Est présentée l'Agence Technique Départementale (ATD) qui propose de nombreux services aux communes et notamment des formations pour les élus. Ces formations sont ouvertes en priorité au maire et aux adjoints mais aussi aux conseillers municipaux. Elles peuvent être consultées sur le site de l'ATD en attendant que les plaquettes du programme soient disponibles
- V.** Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 1999 des courriers sont régulièrement adressés aux gestionnaires de la RD 79 (DDE puis Conseil Général) concernant la vitesse excessive des véhicules empruntant cette route sur le territoire de la commune ainsi que le manque de sécurité augmenté par l'effacement du marquage au sol. Suite au dernier entretien avec M. BENDJEBBAR, Chef du Secteur Routier de Villefranche de Lauragais, un comptage de vitesse et une analyse du trafic routier a été effectué du 5 au 11 février 2014. Les conclusions sont les suivantes :
- Au PR9 + 500 (vitesse limitée à 90 km/heure) : niveau du trafic 1600 véhicules par jour, 85% des usagers circulent à moins de 85km/heure.
 - Au PR11 + 200 (vitesse limitée à 70km/heure) : niveau du trafic 1550 véhicules par jour, 85% des usagers circulent à moins de 59km/heure.
- Au vu de ces résultats, un avis défavorable pour la mise en place d'une limitation de vitesse à 70km/heure a été émis.
Madame le Maire propose de faire à nouveau un courrier évoquant les quelques 240 véhicules/jour circulant à une vitesse supérieure à 85km/h sur cette route étroite.
- VI.** La Commission Communication s'étant déjà réunie, sont prévues les prochaines dates :
- 5/06/2014 à 19h pour la Commission « Culture, Sport, Loisirs et Jeunesse »
 - 6/06/2014 à 19h pour la Commission « Enfance »
 - 11/06/2014 à 19h pour la Commission « Travaux »
- VII.** Madame le Maire indique que le dossier de l'agrandissement du SUPER U sera présenté à la prochaine commission de la CDAC – Commission Départementale d'Aménagement Commercial - initialement prévue le 4 juin et reportée au 11 juin 2014.
- VIII.** Concernant l'ouverture d'une nouvelle classe à l'Ecole le Petit Prince, la délibération prise lors du Conseil Municipal du 23 avril 2014 pour renforcer l'action des parents d'élèves a été adressée aux autorités académiques.
Madame le Maire a envoyé également un nouveau courrier à Monsieur Barèges, inspecteur de la circonscription, pour l'informer d'inscriptions supplémentaires pour la rentrée prochaine

Fin de séance à 22 h 30.